

REGLEMENT DES COURSES

TRAIL « LA MONACCIA »

MARCHE « U STRITTONU »

LES EPREUVES

Association U FURNELLU - Lotissement Susini - 20171 MONACCIA D'AULLENE, organise le Dimanche 08 Août 2021 le **11^{ème} trail LA MONACCIA** et la **5^{ème} marche U STRITTONU**.

Cette manifestation propose aux coureurs et marcheurs 2 distances en terrain varié.

Trail LA MONACCIA - 12 km - D+ 400m

Marche U STRITTONU - 8,5 km - D+ 280m.

Le départ et l'arrivée se font au City stade.

CONDITIONS GENERALES :

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

ADMISSIONS :

Les courses sont ouvertes aux hommes et femmes, âgés de 18 ans au moins pour LA MONACCIA, licenciés ou non. Selon l'article L213-3 les licenciés doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité.

Les autres doivent fournir un certificat médical, datant de moins de un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

LICENCES AUTORISEES :

Athlétisme compétition / entreprise / running ou d'un Pass'running délivré par la FFA. Licence, en cours de validité, délivré par la FFCO - la FFPM - la FFTRI, l'UNSS - l'UGSEL et UFOLEP.

INSCRIPTIONS :

Le quota de 200 coureurs pour le trail LA MONACCIA et de 60 marcheurs pour la marche U STRITTONU entrainera la clôture des inscriptions.

Elles se réalisent sur le site krono.corsica.com (à l'exception de la marche) jusqu'au **Vendredi 06/08/2021 à 18h00**

Montant des inscriptions :

LA MONACCIA - 20€ jusqu'au 06/08 à 18h00 ou 28€ sur place le Samedi

U STRITTONU - 15€ (inscriptions sur place le Samedi de 16h à 19h et le Dimanche de 08h00 à 08h50)

Ces droits d'inscription prennent en charge les ravitaillements sur les parcours, avant, pendant et après la course (buffet), et un T-shirt (à l'exception de la marche U STRITTONU)

ATTENTION :

Inscriptions encore possibles, pour le trail LA MONACCIA, le **SAMEDI 07 Août 2021** sur place de 16h00 à 19h00 au City stade, mais le tarif sera de 28€.

En effet nous préconisons les inscriptions sur le site krono.corsica.com jusqu'au **Vendredi 06/08/2021 à 18h00**, afin d'éviter les regroupements le Samedi pour raisons sanitaires.

POUR LE TRAIL, AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE

- RETRAIT DES DOSSARDS :** Le samedi 07 Août 2021 de 16h à 19h00 pour le trail et la marche.
Le dimanche 08 Août 2021 :
- de 7h15 à 08h50 pour le trail LA MONACCIA
- de 8h00 à 08h50 pour la marche U STRITTONU
- HORAIRES DE DEPART :** **Départ du City - Stade :**
- à 09h pour le trail LA MONACCIA (y compris les Minimes 4,5 km)
- à 09h10 pour la marche U STRITTONU
- SECURITE :** Elle est assurée par un médecin, trois infirmiers(es) et une ambulance privée.
Les signaleurs sont équipés de téléphones et de radios, tous reliés au PC course.
Le participant s'engage à respecter le balisage, les bénévoles (merci à eux) et à porter secours à un concurrent en danger.
Des pointages sont effectués à des endroits stratégiques sur le parcours (voir carte).
Sur avis médical les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un coureur.
Le coureur qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard au poste de ravitaillement ou au signaleur le plus proche. Ces derniers informent le PC course.
Il sera autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.
Les bâtons sont autorisés pour le trail et la marche.
- CONTROLE :** Le passage sur la ligne de départ et d'arrivée est obligatoire et doit se faire avec T-shirt et dossards bien visibles.
Sans ces éléments il ne pourra pas prendre le départ.
- IMPORTANT**
- Un protocole sanitaire sera mis en place par l'association selon l'évolution de la situation sanitaire à cette période . Nous mettons tout en œuvre pour que celui-ci soit le moins perturbant pour les coureurs ,bénévoles et spectateurs .
- ATTENTION :** Un sas de contrôle sera placé sur le site avant chaque départ, chaque coureur devra faire pointer son dossard avec **obligation** qu'il parte avec une réserve d'eau, 50 cl pour le trail LA MONACCIA et marche , en raison des coups de chaud rencontrés lors des diverses courses . Les signaleurs ont autorisation de stopper les coureurs en cas de manquement au présent règlement.
Plusieurs autres points de contrôle sont établis par l'organisation sur le parcours.
10 postes de signaleurs sur LA MONACCIA. Plusieurs bénévoles assureront la régularité des épreuves et votre sécurité. (Voir cartes à l'affichage pour les différents postes de signaleurs, de pointages et de ravitaillements)
- RAVITAILLEMENT :** Ravitaillement et points d'eau sont proposés sur les divers parcours. Chaque coureur doit avoir sa bouteille ,il ne sera pas distribué de verres, ni de bouteilles de 33cl . (Crise sanitaire oblige)
- CLASSEMENTS et DOTATIONS** Les 3 premiers hommes et femmes du classement scratch seront récompensés, (1 coupe et un panier garni.) il n'y aura pas de podium d'arrivée ,les récompenses seront délivrées sur la ligne d'arrivée , pour éviter les regroupements.
Il n'y aura pas de cumul de récompenses
- ENVIRONNEMENT :** Le participant s'engage à respecter la faune et la flore traversée. Ne rien jeter

dans la nature mais les déposer dans les zones de ravitaillement. Merci

DROITS D'IMAGE : Le coureur, du fait de son engagement, donne à l'organisation, un pouvoir tacite pour utiliser, dans le cadre de la promotion de l'événement, toutes photos ou image. L'association U FURNELLU, interdit la commercialisation et la publication, sur toutes formes de support (presse, magazine, sites internet ...ou autres), même à titre gracieux, de toutes les photos ou vidéos prises à titre individuel lors de la course.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

CERTIFICAT MEDICAL : La loi n° 99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, a été votée à l'Assemblée Nationale le 23 mars 1999. Ces dispositions obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition. L'aptitude est justifiée par un certificat médical, délivré par un médecin, suite à un examen médical. Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF doivent fournir un certificat médical en langue française (ou traduit en langue française)
Dans tous les autres cas, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, de moins de 1 an, est exigé.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE : L'association organisatrice a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance en responsabilité garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.
Il incombe aux autres de s'assurer personnellement.

INDIVIDUELLE ACCIDENT : Chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaire par l'organisme de secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé (article L312-4 du code du sport)

REGLEMENT : L'engagement à la course, à la marche, implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le coureur s'engage à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

BONNE COURSE A TOUS



